

Date de réception

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° d'enregistrement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

	1. Intitulé du pro	ojet							
Création d'un nouveau quartier principalement réservé à l'habitat et à des activités compatibles et non nuisantes									
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire									
2.1 Personne physique									
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	FRANCELOT	SAS							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LEGRAND Fra	ınçois							
RCS / SIRET 13 1 9 1 0 8 6 1 9 6	3 1 0 0 1 1 7	Forme juridique	SAS						
Joignez	à votre demande l'ann	exe obligatoire n°1							
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau			du code de l'environnement et						
N° de rubrique et sous rubrique	imensionnement correspo		rils et critères de la rubrique						
39. Travaux, constructions et opérations d'aménage-			nt constitués ou en création qui						
ment y compris ceux donnant lieu à un permis d'a-			ure ou égale à 5 ha et inférieure						
ménager, un permis de construire, ou à une pro-	à 10 ha et dont la surface d								
cédure de zone d'aménagement concerté.									
	4. Caractéristiques généro	ales du projet							
Doivent être annexées au présent formul			nulaire						
4.1 Nature du projet									
Création d'un lotissement sur une emprise		• •							
de 135 logements minimum, dont 7.6% de		_							
devant être de type "petit collectif" et/ou ha	bitat intermédiaire, et dont le	s parcelles individuelles a	auront des superficies comprises						
entre 350m² et 650m².									
Création des voies de desserte et équipem									
Surface de plancher maximale de 19000m <sup>2</sup>	2								

### 4.2 Objectifs du projet

- Création d'un quartier rendant possible une certaine diversification des typologies et formes d'habitat dans un souci de mixité sociale, fonctionnelle, dont la densité moyenne nette sera d'au moins 20 logements à l'hectare
- Accroche de l'opération par rapport à l'environnement existant et notamment l'avenue de Lavergne
- Mise en perspective par rapport au bourg de Merville et ses vues ouvertes sur le reste de la commune
- Création d'un cheminement le long de l'avenue de Lavergne
- Prévision de cônes de dégagement de vues visant à la mise en valeur des vues vers les marais et vers le centre bourg

# 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Travaux de 1e phase : décapage de la terre végétale, terrassement, dressement et compactage du fond de forme pour constitution des chaussées, aires de stationnement et trottoirs, mise en place des réseaux divers de viabilisation en souterrain des espaces communs et des futures parcelles (assainissement eaux pluviales, assainissement eaux usées, eau potable, distribution d'énergie électrique, distribution d'énergie gaz, éclairage extérieur, réseau téléphonique)
- Construction des bâtiments, aménagements intérieurs des lots
- Travaux différés après construction des bâtiments : pose des bordures, revêtements définitifs des voies, aménagement des espaces verts, pose des candélabres, de la signalisation verticale et horizontale

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Maintenance des ouvrages (voirie, réseaux, bâtiments)
- Trafic routier de desserte des logements et éventuelles activités compatibles et non nuisantes avec l'habitat

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou so ve de l'Etat compétente en matière d'en							
Demande de permis d'aménager pour création d'un lotissement								
Dossier de déclaration au titre de la loi sur								
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure								
Demande de permis d'aménager un lotisse d'environ 8 ha	ement créant une surface de plancher inférieure à	à 40000m² sur une emprise d'opération						
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de l'opération	- préciser les unités de mesure utilisées						
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur						
Superficie globale du projet Estimation des superficies artificialisées par les v Estimation des superficies réservées aux circulat Estimation des superficies communes végétalisé Estimation du nombre de logements  Surface de plancher maximale envisagée  4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s) d'implantation  I'Herbagette Avenue Alexandre de Lavergne 14 810 MERVILLE FRANCEVILLE Parcelle cadastrée section AL n°2 partie	Coordonnées géographiques¹ Long. 0 °  Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,  Point de départ : Long. 0 °	8ha environ 1.1ha environ 0.5ha environ 0.7ha 135 mini. dont 7.6% en locatif social et dont 40% en collectif/intermédiaire 19 000m²  11 ' 33 " W						
	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impac							
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	utorisé ?							
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	nme de travaux ?	Oui Non						
Si oui, de quels projets se compose le	e programme ?							
du SCoT de Caen Metropole	ADD du PLU de Merville-Franceville-Plage, en tant que ux suivant description en rubrique 4.3.1 ci-dessus	commune pôle relais dans la typologie						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

3.	3CH3IDII	iie eiiv	nomementale de la zone a implantation envisagee
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur l	e lieu c	de votre projet ?
Terre agricole (culture de céréales)			
concernés) réglementant l'o Si oui, intitulé et date	ccupat DTA Es	ion des tuaire de	banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?  Non  e la Seine approuvée le 10/07/2006  Metropole approuvé en octobre 2011, modification simplifiée approuvée en février 2014
d'approbation : Précisez le  ou les			
règlements applicables à la zone du projet	PLU de	Merville-	Merville-Franceville-Plage en pôle relais dans la typologie des communes -Franceville-Plage approuvé en décembre 2015 : classement du terrain en zone 1AU autorites constructions et installations liées à l'habitation et à l'activité urbaine et à condition
	qu'elles	n'entraîr	nent pas de nuisances incompatibles avec celles-ci ;
	Fuelvet		anno anno atala at dan incidence a Nativa 2000 anno de au nombre de mé anatation de DLL
			ronnementale et des incidences Natura 2000 annexée au rapport de présentation du PLU
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou les	docun	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation  Oui  Non
5.2 Enjeux environnementau: Complétez le tableau suivan http://www.developpement	it, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X	ZNIEFF de type II des Marais de la Dives et ses affluents située à 30m env. du nord du terrain ZNIEFF de type I des Marais de Varaville située à 140m env. du nord-est du terrain
en zone de montagne ?		x	
			Merville-Franceville-Plage
sur le territoire d'une commune littorale ?	×		
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	Territoires humides observés sur les terrains voisins au nord du site (source CARMEN)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?	x		PPR inondation Basse-Vallée de l'Orne approuvé le 10/07/2008  Projet de PPR multi-risques de la Basse-Vallée de l'Orne prescrit par arrêté préfectoral du 20/05/2016
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?	x		Nappes des calcaires du bajo-bathonien - arrêté préf. du 04/02/2004
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		x	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Zone de protection spéciale Directive Oiseaux de l'Estuaire de l'Orne située à 700m environ du terrain, séparée de celui-ci par des zones bâties
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	×		Batterie de Merville située à 270m environ du terrain

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines (	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		x	le projet n'est pas de nature à générer des excédents ou déficits particuliers et notables en matériaux
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Perturbations connues liées à l'urbanisation de terres agricoles
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	La prévision d'un espace à dominante végétale en partie nord du terrain (OAP du PLU), la protection de la ceinture végétale existante notamment en bordure nord du site (Règlement graphique du PLU) vise à prévenir et amoindrir toute incidence sur les zones à sensibilité particulière localisées sur les terrains voisins au nord et à l'est du site

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Urbanisation de terre à usage actuel agricole, classée en zone à urbaniser au PLU de la commune approuvée en 2015
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Partie extrême nord de la zone 1AU touchée par les risques de submersion marine, secteur devant être à dominante végétale conformément aux orientations d'aménagement et de programmation de la zone
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de voisinage	Est-il source de			le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives en dehors des périodes de chantier (impact temporaire)
	bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		x	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvement des véhicules de chantier : impact temporaire)
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	le projet n'est pas de nature à générer des émissions lumineuses autres que celles habituellement engendrées par la situation du site en milieu urbain résidentiel
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	le projet n'est pas de nature à générer des rejets polluants autres que ceux habituellement engendrées par la situation du site en milieu urbain résidentiel
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	×		La gestion des eaux pluviales issues des surfaces privatives et collectives sera organisée conformément aux prescriptions issues du dossier de déclaration qui sera établi dans le cadre de la loi sur l'eau
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	La collecte des déchets ménagers est organisée sur le secteur
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Projet s'inscrivant dans la continuité des zones urbanisées existantes sur la commune, et planifié au document d'urbanisme communal

6.2	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?							
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquelles :						
	Projet voisin en sa p (notamment OAP)	partie Ouest d'un programme destiné à l'extension d'équipements publics conformément au PLU de la commune						
	, ,	u projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?						
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquels :						
		7. Auto-évaluation (facultatif)						
		aire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou dispensé ? Expliquez pourquoi.						
Le	projet présenté enger	ndre une consommation d'espace à usage de terre agricole ; Toutefois l'urbanisation de ce secteur,						
		en continuité directe du tissu bâti existant, a été pensée et conçue au travers de principes désireux de respecter						
	vironnement naturel							
	·	articulière a été portée à l'intégration de ce futur quartier et au traitement de ses espaces, en privilégiant un						
		ager tout au long du programme, contribuant ainsi à limiter son impact. De nombreux espaces végétalisés et une nt la biodiversité et l'insertion du projet.						
		es a notamment conduit à réduire les surfaces imperméabilisantes du projet, concourant ainsi à améliorer le						
	•	viales, en privilégiant leur tamponnement et leur imprégnation naturelle tout du long d'un réseau de noues. Il est						
	·	le projet fera l'objet d'une procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.						
		ise par ailleurs les constructions relevant d'une démarche innovante tant dans leur création architecturale que						
dan	ıs la mise en œuvre d	de techniques constructives en matière d'économie d'énergie.						

О	и.		PO	-	=	y.

## 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

# SAS FRANCELOT Signature Signature 9. Engagement et signature Provide sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Le, OS NOV EM IS RE 25 16 SAS FRANCELOT 86 Boulevard Dunois 14000 CAEN 161-02 31 27 85 00 - Fax: 02 31 27 85 N° SIRET: 319 086 963 00117